

TARIFICATION DES PRESTATIONS COMMUNALES - BUDGET ANNEXE LA TVA

A compter du 1er janvier 2024

Tarif estival AVRIL à OCTOBRE - tarif hivernal NOVEMBRE à MARS

DESIGNATIONS DES PRESTATIONS

2024 TTC

4 - BOIS GRIMAUD - TARIFS MÉNAGE NON COMPRIS

4-1 Réunion ou assemblée générale d'associations de Nueil-Les-Aubiers

GRATUIT

4-2 Réception des familles liée à un décès :

70,50 €

4-3 Vin d'honneur :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

70,50 €

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

117,50 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

150,90 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

198,00 €

4-4 Concours de belote ou assimilé :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

70,50 €

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

164,50 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

151,00 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

245,00 €

4-5 Repas / mariage :

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période estivale

114,00 €

- Locataire de Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

208,00 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période estivale

249,30 €

- Locataire extérieur à Nueil-Les-Aubiers en période hivernale

343,50 €

a) Divers

4-6 Arrhes dans la limite du prix de la location

42,00 €

4-7 Caution n°1 - restituée 1 semaine après utilisation en l'absence de dégradations, de matériels, mobiliers, état de la salle, propreté y compris les abords, bon tri des déchets, et paiement des sommes dues.

225 € NET DE TVA

prix égal au montant

de la location TTC

4-8 Caution n°2 - restituée 1 semaine après utilisation si respect du règlement, en particulier, les articles concernant le bruit et les nuisances.

4-9 Remboursement de la vaisselle cassée ou disparue, selon le barème 4-11 ci-après

Si le coût calculé est inférieur à 10 €

gratuit

voir tarif 4-12

Si le coût calculé est supérieur à 10 € paiement du montant réel selon le tarif n°4-11 ci-après

4-10 Tout autre matériel, équipement disparu et/ou inutilisable sera facturé aux utilisateurs au prix de la valeur de remplacement, avec en plus si besoin, le temps de travail nécessaire à la remise en état qui sera facturé à l'heure :

25,50 € NET DE TVA

4-11 Reprise de nettoyage et/ou rangement si nécessaire - facturé à l'heure :

25,50 € NET DE TVA

4-12 - Remboursement vaisselle cassée ou disparue

- Assiette plate D240

3,24 €

- Tasse

0,96 €

- Couteau de table

1,20 €

- Fourchette de table

0,42 €

- Cuillère de table

0,54 €

- Cuillère à café

0,24 €

- Verre Amélia 16 cl

2,04 €

- Broc à eau = pichet verre

2,52 €

- Saladier

3,12 €

- Plat inox

8,64 €

- Corbeille inox

6,24 €

- Plateau

6,12 €